

## Le Sénat

La motion initiale était très sensée. En fait, j'allais essayer de la faire amender en y incluant le mot efficace qu'il considère comme important. L'hon. Carl Goldenberg a fait certaines constatations quand il a étudié la question du Sénat. Il a déclaré que le Sénat n'a pas toujours été le protecteur des minorités. Le Sénat n'a rien dit quand les Nippo-canadiens ont été internés durant la dernière guerre. Il n'a pas pris leur défense à ce moment-là. Il n'a pas pris la défense des francophones de l'Ontario durant les années 1911 à 1917 quand le français a été aboli comme langue d'enseignement. Le Sénat n'a rien fait, pour autant que je sache.

• (1720)

Par contre, le Sénat fait parfois très bien son travail. Je renvoie les députés au rapport suivant:

## [Français]

... le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Je pourrais en lire, monsieur le Président, des extraits *in extenso*, à la page 29, et je cite textuellement: «Le Sénat n'a pas joué un grand rôle dans la protection des minorités, qu'elles soient linguistiques ou autres.» Certains critiques l'accusent de n'avoir pas défendu efficacement la cause des minorités raciales, religieuses ou linguistiques, et je pourrais continuer, monsieur le Président. Je suis l'un de ceux et je suis avec ceux qui veulent que le Sénat soit élu. Et là-dessus, je pense qu'il n'y a plus d'arguments, nous avons eu des études, nous avons eu des commissions, nous avons eu assez de gens qui nous ont dit oui.

**M. Prud'homme:** Dans notre parti, au mois de novembre.

**M. Gauthier:** Dans notre parti, oui, au mois de novembre, le député de Saint-Denis me le rappelle: notre propre parti, le parti libéral, en congrès national à Ottawa, ici même, en novembre dernier, a adopté officiellement, comme politique du parti libéral, un Sénat élu. Ça me paraît clair, ça me paraît simple. Il semble maintenant qu'il faudrait s'asseoir ensemble et élaborer les modalités de ce Sénat élu afin d'en faire vraiment un Sénat efficace, un Sénat qui sera élu et un Sénat qui verra à défendre les intérêts des minorités, des groupes minoritaires comme des régions, car dans ce pays il y a encore des Canadiens qui n'ont pas eu accès, et Dieu le sait, aux mêmes chances que ceux de l'Ontario, par exemple, ceux du sud de l'Ontario, au niveau de la création d'emplois, au niveau de l'économie en général. Et je pense que c'est un rôle essentiel que le Sénat doit remplir, et je voterai avec mon collègue pour, d'une part, faire en sorte que la motion soit adoptée avec l'amendement qui vise à ce que toute cette question soit déferée à un groupe de premiers ministres des provinces réunis en conférence.

## [Traduction]

Je vais relire la motion modifiée parce que je pense qu'il faut la replacer dans son contexte:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de prendre les mesures nécessaires pour remplacer le présent Sénat par un autre, après avoir soumis à une conférence des premiers ministres les questions telles que le mode de sélection, le degré de représentation des provinces et des territoires et les pouvoirs à attribuer au nouveau Sénat.»

## [Français]

**M. Prud'homme:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

**M. le vice-président:** L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) fait un rappel au Règlement.

**M. Prud'homme:** Plus tôt aujourd'hui, monsieur le Président, nous avons eu un court débat provoqué par un député qui se plaignait justement de la traduction des documents que je regarde, sur une chose aussi importante que celle-là, et ici je veux attirer clairement votre attention...

## [Traduction]

Je le dirai en anglais parce que je veux que le député qui est l'un de mes meilleurs amis à la Chambre me comprenne. Cela n'a rien à voir avec le fait que la motion est rédigée strictement en anglais. Il a le droit de travailler dans sa propre langue et de déposer la motion ainsi rédigée, mais la Chambre est bien l'endroit où l'on doit pouvoir disposer de services.

Cela n'a rien à voir avec le fait que la motion a été présentée en anglais parce que c'est la langue dans laquelle le député de Parry Sound—Muskoka (M. Darling) travaille le mieux. Si j'avais eu à présenter la même résolution, je l'aurais fait en français parce qu'on est plus précis dans sa propre langue. Ce n'est pas à moi qu'il incombe de faire le travail qui permet à la Chambre de mieux fonctionner. Je n'ai pas à assumer cette double tâche.

Le temps est venu pour moi d'invoquer le Règlement à ce sujet le jour même où le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) a soulevé une question de privilège sur laquelle je suis intervenu. J'ai dit que j'étais fatigué de revenir sans cesse sur la même question.

Ce n'est pas une réflexion désobligeante à l'endroit du président, du vice-président ou du député. J'espère cependant que la question sera soulevée de nouveau auprès de M. le Président.

La motion à l'étude est très importante. Soit dit en passant, j'ai l'intention de voter en sa faveur, mais j'aimerais savoir pour quoi exactement je vais voter. Je préfère en prendre connaissance dans ma langue. Le député sait ce qu'il propose. J'aimerais voter en faveur de la motion; il me faut donc l'étudier maintenant très attentivement pour déterminer si elle a bien le sens que je souhaite vraiment.

Mon recours au Règlement est sûrement recevable. Encore une fois nous n'avons pas les outils de travail, et nous devrions les avoir au moins à l'intérieur du Parlement sinon du Canada. Si ce n'est pas partout au Canada ou partout en Ontario ou au Québec, nous devrions au moins en disposer rapidement à l'intérieur des murs du Parlement.

Si je dois proposer quelque chose en français ou en anglais, mon honorable collègue qui parle mieux le français ou l'anglais devrait en avoir rapidement le texte, de sorte qu'il puisse être sur le même pied que moi pour prendre connaissance de ce dont il va être question à la Chambre. Je tenais simplement à vous exprimer cette doléance, monsieur le Président.